

Séance ordinaire du 12 février 2024



2024-02
24

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 12 février 2024 à 20 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - M. Pierre Grondin
Siège #2 - M. Frédéric Poulin
Siège #3 - M. Dave Roy
Siège #4 - Mme Guylaine Gagnon
Siège #5 - M. Vincent Breton
Siège #6 - M. Carl Boilard

Formant quorum sous la présidence de madame Vanessa Roy, mairesse.

M. François Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte. Elle demande aux élus d'observer un moment de silence avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Carl Boilard et résolu à l'unanimité de déclarer cette séance ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES

Les élus présentent les activités.

2024-02
25

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES**
- 03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 04.01 - Séance ordinaire du 15 janvier 2024**
- 05 - CORRESPONDANCE**
 - 05.01 - Bordereau de correspondance**
- 06 - HYGIÈNE DU MILIEU**

- 06.01** - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire
- 06.02** - Éco Entreprise Québec
- 07** - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 07.01** - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité incendie
 - 07.02** - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en janvier 2024 et des engagements du mois
 - 07.03** - Embauche probatoire pompier volontaire
 - 07.04** - Acquisition de casques - SSI Haute Beauce
 - 07.05** - Autorisation évènement spécial - Défi des générations
- 08** - INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS
 - 08.01** - Réunion du comité des travaux publics
 - 08.02** - Demande de paiement no 5 Excel - Projet Bibliothèque
 - 08.03** - PRIMEAU travaux 8e rue ESt
- 09** - LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 09.01** - Réunion du comité des loisirs et de la culture
 - 09.02** - Frais d'ouverture et d'entretien des Sentiers de la Gare
- 10** - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 10.01** - Dépôt des procès-verbaux du comité d'urbanisme
 - 10.02** - Rapport comparatif des permis émis 2023
 - 10.03** - Rapport des statistiques 2023 - Transport Autonomie
 - 10.04** - Offres d'achat terrain 18e Avenue Gestion Sun - REPORTÉ
 - 10.05** - Demande d'abolition de la clause de construction d'un bâtiment - terrain 26e Ave
- 11** - RESSOURCES HUMAINES
- 12** - FINANCES
 - 12.01** - Activités et rapports financiers
 - 12.02** - Comptes du mois de janvier 2024 et engagements financiers du mois suivant
 - 12.03** - Dons et commandites
 - 12.04** - Liste des personnes endettées pour taxes
 - 12.05** - Dépôt du rôle de perception
- 13** - LÉGISLATION
- 14** - DIVERS
- 15** - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16** - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence,

Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adoptée unanimement.

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

**2024-02
26**

04.01 - Séance ordinaire du 15 janvier 2024

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 janvier dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par M. Dave Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 15 janvier 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

05 - CORRESPONDANCE

05.01 - Bordereau de correspondance

Dépôt du bordereau de correspondance, séance de janvier 2024.

5.01.01 - Informations

- APBB | Bulletin forestier février 2024
- Bibliothèque municipale | Statistiques 2023
- OHSC | Résolution optimisation des Offices d'habitation
- Tour de Beauce | Demande d'autorisation de passage
- Village Relais | Bulletin janvier 2024
- Village Relais | Election d'un représentant

06 - HYGIÈNE DU MILIEU

06.01 - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire

Le directeur général dépose le tableau détaillé par catégorie, du tonnage collecté par Services Sanitaires Denis Fortier inc. provenant de notre municipalité.

Ce document nous informe que le tonnage des déchets, des matières recyclables et compostables pour le mois de janvier 2024 est de:

	Total du mois 4 semaines	Cumulatif 2024	Comparatif 2023
Déchets industriels et commerciaux:	16.38 t	16.38 t	12.86 t
Déchets résidentiels:	12.18 t	12.18 t	12.05 t
Total à l'enfouissement :	28.56 tonnes	28.56 tonnes	24.91 tonnes
Matières compostables:	3.02 t	3.02 t	3.68 t
Matériaux secs mélangés:	18.33 t	18.33 t	25.92 t
Recyclage industriel et commercial:	10.45 t	10.45 t	12.31 t
Recyclage résidentiel:	11.02 t	11.02 t	11.29 t

2024-02
27

06.02 - Éco Entreprise Québec

Attendu qu'en octobre 2022, Éco Entreprises Québec (ÉEQ) a été nommée organisme de gestion en vertu du Règlement portant sur la modernisation du système de collecte sélective de certaines matières recyclables;

Attendu qu'Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est responsable de gérer et de mettre en œuvre et de soutenir financièrement le système de collecte sélective ;

Attendu qu'ÉEQ doit, à cette fin, conclure des ententes avec une MRC, Régie ou un regroupement de municipalités pour atteindre un nombre de 20 à 30 000 résidents;

Attendu que la Municipalité de La Guadeloupe est dite "orpheline" dans la gestion de ses matières recyclables et qu'elle souhaite se regrouper afin de permettre la signature d'une entente cadre;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu que le conseil municipal de La Guadeloupe autorise et identifie la Régie Beauce-Sud comme organisme municipal responsable et signataire de l'entente de partenariat auprès d'Éco Entreprise Québec. »

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

**2024-02
28**

07.01 - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité incendie

Le directeur général dépose le procès-verbal de la réunion du comité incendie tenue le 6 décembre 2023.

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Grondin et résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 6 décembre 2023 du comité incendie et les recommandations qui y sont contenues.

Adoptée unanimement.

**2024-02
29**

07.02 - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en janvier 2024 et des engagements du mois

Attendu l'étude par le comité de sécurité incendie des dépenses encourues par le service de sécurité incendie;

Attendu qu'il apparaît opportun aux membres du conseil de faire suite aux recommandations du comité de sécurité incendie;

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Grondin et résolu d'accepter:

- Les dépenses reliées au service contre l'incendie du mois de janvier 2024 pour un montant de 27 373.92 \$;
- Les engagements du mois de février 2024 reliés au service d'incendie, au montant de 32 305 \$.

Adoptée unanimement.

**2024-02
30**

07.03 - Embauche probatoire pompier volontaire

Attendu que le directeur incendie souhaite recruter des gens du milieu intéressés à présenter leur candidature pour devenir pompier volontaire;

Attendu l'intérêt démontré par M. Michaël Thivierge, travailleur autonome qui réside à Lambton;

Attendu qu'il est inscrit au règlement 476-2016 article 5 " Qualification de membres":

- Pour être éligible à exercer comme pompier et demeurer membre du service, tout candidat doit:
 - Avoir son domicile ou travailler sur l'ensemble du territoire des municipalités participantes au protocole d'entente relative à la protection contre l'incendie.

Attendu que M. Thivierge:

- A reçu les formations de pompier 1, désincarcération et opérateur de pompe;
- Réside à une distance de la caserne de Courcelles qui lui permet de répondre aux appels à l'intérieur du temps exigé au Schéma de couverture de risque;

Attendu le manque d'effectif pour le territoire de Courcelles;

Attendu la recommandation d'embauche, du comité de sécurité incendie de la

Haute-Beauce;

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Grondin et résolu d'accepter la candidature de M. Michaël Thivierge à titre de pompier volontaire avec une période de probation de 6 mois.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-02
31**

07.04 - Acquisition de casques - SSI Haute Beauce

Attendu qu'il est budgété au plan triennal d'immobilisation du Service de sécurité incendie (SSI) Haute-Beauce, adopté par les municipalités membres, un montant de 4 000\$ pour l'acquisition de six (6) casques;

Attendu les soumissions déposées à la présente:

- 1200° (Boivin Gauvin): 3478.30 \$+ taxes (3 999.18 \$ avec taxes)
- Aérofeu : 3 957 \$ + taxes (4 549.56\$ avec taxes)

Attendu la recommandation du comité de sécurité incendie de la Haute-Beauce;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu

- D'accepter la soumission de 1200° (Boivin Gauvin) pour l'achat de six (6) casques;
- D'autoriser le SSI de la Haute à acquérir les équipements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2024-02
32**

07.05 - Autorisation évènement spécial - Défi des générations

Attendu la demande déposée à la présente par le comité bénévole du Choc des générations afin d'organiser le Défi des générations le 8 juin 2024 :

- Courses intergénérationnelles, de 3 parcours différents dans les rues du réseau routier municipal qui traverse de la route 108 (14^e Avenue), dont le plan est joint à la présente résolution;
- Autorisation de la municipalité pour l'obtention d'un permis d'évènements auprès du ministère du Transport du Québec;
- Attendu les mesures mises en place pour assurer la sécurité des participants et des usagers de la route.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon et résolu d'autoriser l'activité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

08 - INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS

08.01 - Réunion du comité des travaux publics

Le comité des travaux publics n'a pas tenu de séance de travail en janvier 2024.

**2024-02
33**

08.02 - Demande de paiement no 5 Excel - Projet Bibliothèque

Attendu la demande de paiement no 5, déposée par Groupe Excel S.M., dans le cadre des travaux de construction de la Bibliothèque municipale et jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Attendu que la demande de paiement, d'une somme de 40 938.75\$ + taxes (47 069.33\$ avec taxes), a été approuvée par les professionnels au dossier ;

Attendu que la municipalité est en attente du détail des crédits pour les ODC A-02 et EX-01 pour un écart de 716.34\$;

Attendu le financement temporaire du projet autorisé par le règlement d'emprunt 540-2023;

En conséquence,

Il est proposé par M. Dave Roy et résolu

- D'approuver la demande de paiement #5 conditionnellement à la réception des détails manquants confirmant les montants des ordres de changement et le montant final de la facture.
- D'autoriser la direction générale à procéder au déboursé selon les corrections à être apportées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-02
34

08.03 - PRIMEAU travaux 8e rue EST

Attendu que la Municipalité du Village de La Guadeloupe :

- A pris connaissance du guide relatif au Programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du Programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;
- Doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au Programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;
- Souhaite déposer une demande de subvention dans le cadre du VOLET 2 du Programme PRIMEAU 2023, relativement à des travaux de Réfection de la 8e rue Est - MTQ269.

En conséquence,

Il est proposé par M. Carl Boilard et résolu que la municipalité du Village de La Guadeloupe :

- S'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- S'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;
- S'engage à réaliser les travaux selon les modalités du Programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- S'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- S'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;

La Municipalité du Village de La Guadeloupe s'engage de plus, dans le cadre du volet 2:

- À assumer tous les coûts non admissibles au Programme PRIMEAU 2023 associés à son projet et tout dépassement de coûts;

Le conseil municipal:

- Autorise le dépôt de la demande d'aide financière au Programme PRIMEAU 2023 et mandate la firme d'ingénieurs conseil WSP pour ce faire.
- Abroge la résolution 2023-10-274 (le délai de 3 mois pour déposer la résolution adoptée en octobre 2023 au programme PRIMEAU est échu)

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

09 - LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

09.01 - Réunion du comité des loisirs et de la culture

Le directeur général dépose le rapport mensuel des activités de janvier 2024, préparé par l'agente de développement au loisir et à la vie communautaire.

**2024-02
35**

09.02 - Frais d'ouverture et d'entretien des Sentiers de la Gare

Attendu que les sentiers de raquettes "Les sentiers de la Gare" sont chapeautés par la municipalité;

Attendu que l'ouverture, l'entretien et la fermeture du site se font par M. Claude Bellavance bénévole depuis plus de 15 ans;

Attendu la demande, déposée à la présente par M. Claude Bellavance, afin d'obtenir une compensation monétaire dans le but de couvrir les frais liés à l'entretien des sentiers, montant forfaitaire de 500\$;

En conséquence,

Il est proposé par M. Vincent Breton et résolu:

- D'accepter la demande de M. Bellavance tout en le remerciant de son temps alloué.
- Que ce montant soit récurrent annuellement, tant que M. Bellavance est le bénévole responsable des sentiers de raquette.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.01 - Dépôt des procès-verbaux du comité d'urbanisme

Aucun procès-verbal à déposer

10.02 - Rapport comparatif des permis émis 2023

À titre d'information, le directeur général dépose le rapport des permis émis au cours de l'exercice 2023.

Celui-ci indique que la valeur des travaux estimée par les propriétaires / demandeurs est de 8 108 029 \$.

10.03 - Rapport des statistiques 2023 - Transport Autonomie

Le directeur général dépose le rapport des statistiques du Transport Autonomie Beauce-Etchemins.

Du 1er janvier au 31 décembre 2023, un total 237 utilisations pour La Guadeloupe :

- Loisir : 1
- Médical : 80
- Service : 156

- Total : 237

10.04 - Offres d'achat terrain 18e Avenue Gestion Sun - REPORTÉ

Le sujet est reporté à une séance ultérieure.

**2024-02
36**

10.05 - Demande d'abolition de la clause de construction d'un bâtiment - terrain 26e Ave

Attendu la clause inscrite au contrat de vente entre la Municipalité La Guadeloupe et Gestech R.L. Inc. signé devant Me Christine Talbot, notaire, min 4063:

Déclaration relative à l'avant-contrat:

"L'acheteur s'oblige à bâtir un immeuble principal sur chacun des terrains d'ici 24 mois, sinon la Municipalité de La Guadeloupe reprendra en rétro possession le terrain non bâti au même prix que vendu"

Attendu que Gestech R.L. a vendu le lot no 7291 57 6518 et que le nouveau propriétaire demande de retirer cette clause;

Attendu le projet de construction du nouveau propriétaire déposé en comité plénier;

En conséquence,

Il est proposé par Pierre Grondin et résolu:

- De ne pas retirer cette clause, mais de laisser un délai supplémentaire de 24 mois pour faire la demande de permis de construction d'un bâtiment résidentiel, sur ledit terrain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

11 - RESSOURCES HUMAINES

12 - FINANCES

Le rapport des heures supplémentaires est déposé en comité plénier (voir section comité / plénier, séance 2024-12-31 dans l'intranet)

12.01 - Activités et rapports financiers

Les élus ont étudié les activités et rapports financiers déposés en comité plénier.

Le directeur général dépose:

- L'état des activités financières sommaires
- L'état des activités financières détaillées

**2024-02
37**

12.02 - Comptes du mois de janvier 2024 et engagements financiers du mois suivant

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur et les cotisations syndicales versées. Ils sont étudiés en comité plénier qui en recommande leur adoption.

En conséquence,

Il est proposé par Madame Guylaine Gagnon et résolu que les comptes du mois de janvier 2024 au montant total de 376 291.64 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

Comptes du mois:	193 841.47 \$
Salaires nets payés:	50 168.44 \$
Remise d'employeur & syndicat:	26 000.01 \$
Comptes à payer :	106 281.72 \$
Total:	376 291.64\$

Il est également résolu à l'unanimité d'approuver les engagements budgétaires du mois de février 2024 pour un montant total de 115 575.00 \$. Ces engagements ne comprennent pas les dépenses incompressibles (contrats, électricité, téléphone, etc...) ni les dépenses urgentes à être autorisées par réquisition.

Adoptée unanimement.

**2024-02
38**

12.03 - Dons et commandites

Attendu les demandes de dons et commandites étudiées par le conseil en comité plénier;

En conséquence,

Je propose M. Pierre Grondin d'adopter les positions suivantes pour chacune des demandes et d'autoriser le déboursé :

- Groupe Espérance Cancer Beauce-Etchemins 200 \$

Adoptée unanimement.

**2024-02
39**

12.04 - Liste des personnes endettées pour taxes

Attendu le rapport concernant les immeubles en défaut de paiement de taxes, pour faire partie intégrante du présent procès-verbal;

Attendu que le conseil a pris connaissance de la liste des contribuables endettés pour taxes envers la Municipalité tout en conformité avec l'article 1022 du Code municipal;

Attendu que la liste détaille les 7 dossiers qui n'ont pas respecté l'échéancier du 12 février 2023, totalisant un montant de 72 970.12 \$ est jointe à la présente pour en faire partie intégrante:

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu :

- Que le conseil municipal ordonne à M. François Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, conformément à l'article 1023 du Code municipal, de transmettre au bureau de la MRC de Beauce-Sartigan, la liste des 7 immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes 2022 et antérieures, qui n'ont pas respecté l'échéancier du 12 février 2024.
- Que le conseil municipal mandate M. François Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, selon l'article 1038 du Code municipal du Québec, afin d'encherir et acquérir lesdits immeubles lors de la vente sans toutefois dépasser le montant des taxes en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

12.05 - Dépôt du rôle de perception

Le rôle de perception des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la Municipalité de La Guadeloupe, pour l'année 2024 a été complété conformément à l'article 1007 du Code municipal, et a été déposé au bureau 100 de l'hôtel de ville de la Municipalité de La Guadeloupe situé au 763, 14^e Avenue.

Les comptes de taxes ont été expédiés le 2 février 2023 et le premier versement est dû pour le 4 mars 2023.

13 - LÉGISLATION

Aucune législation.

14 - DIVERS

Aucun sujet.

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

**2024-02
40**

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Pierre Grondin et résolu à l'unanimité que cette session régulière soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 20 h 33.

Vanessa Roy, mairesse

François Nadeau, directeur général